

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE CRECHES-SUR-SAONE

(À rappeler dans toute correspondance)
DOSSIER-N° DP 71150 26 00045
Déposé le 03/04/2026

Adresse des travaux :
472 route de dracé

Destinataire

Monsieur Patrice DEGRANGE
472 route de dracé
71680 CRECHES-SUR SAONE

degrange.pe@wanadoo.fr

Envoyé par mail avec AR le 8 Avril 2026

Objet : Classement sans suite

Monsieur,

Vous avez déposé le 03/04/2026, sur le GNAU, une demande de Déclaration préalable - Constructions et travaux non soumis à permis de construire pour un projet situé sur la commune CRECHES-SUR-SAONE.

Je vous informe que la DP 071 150 26 00045 concerne les pièces complémentaires de la DP 071 150 26 00042 qui est en cours d'instruction. Aussi je vous remercie de déposer, sur le GNAU, les pièces complémentaires liées à la DP 071 150 26 00042.

Par conséquent, je vous informe que votre DP 071 150 26 00045 ne sera pas instruite ; elle est donc classée sans suite.

Vous ne pourrez donc pas, à l'issue du délai d'instruction, vous prévaloir d'une décision tacite.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Fait à CRECHES-SUR-SAONE

Le 07 AVR. 2026

Le Maire

Le adjoint délégué
Pierre Bignard



Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.